

Exercice 2000 - Rapport d'activité des services délégués - Délégation de gestion des Transports Publics Urbains - Emploi du versement transport

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :

I - Rapport de l'activité du service délégué 2000

Le service public des transports urbains recouvre l'exploitation et la gestion du réseau d'autobus urbains.

Le 31 mars 1999, la Ville de Besançon a passé un contrat à prix forfaitaire avec intéressement avec la SA CTB pour une durée de cinq ans et neuf mois.

L'année 2000 a été marquée par la création d'un budget annexe transport à la Ville de Besançon et la disparition du compte transport en raison de l'entrée en vigueur de la M 43.

Au 1^{er} janvier 2001, le service public des transports urbains a été transféré à la Communauté d'Agglomération.

1 - Analyse de l'activité du service délégué en 2000

A) Evolution de l'activité transport

Les kilomètres parcourus ont très faiblement baissé, de l'ordre de 0,2 % entre 1999 et 2000.

1999	2000	Ecart 2000 / 1999
5 860 241 Km	5 827 000 Km	- 33 241 Km

En revanche, on constate une hausse de la fréquentation du réseau, de l'ordre de 1,7 % par rapport à 1999. Notons que c'est la deuxième année consécutive que l'on enregistre une hausse (0,7 % en 1999).

Néanmoins, l'analyse par ligne de cette évolution de la fréquentation est très contrastée. La hausse est notoire pour la ligne 1 (+ 8,7 %). Les lignes 9, 10, 24 et 27 (du réseau dit «secondaire») affichent aussi des résultats positifs et souvent supérieurs à la moyenne du réseau, mais leur offre demeure toutefois insuffisamment attractive pour attirer davantage de clients.

Le réseau simplifié (soirée et dimanche) se porte bien et affiche des augmentations de fréquentation pour toutes ses lignes en particulier la ligne C en soirée (+ 9 %) et les lignes planoisiennes A et D le dimanche (respectivement + 7,7 % et + 13,3 %).

Toutes les autres lignes du réseau accusent une baisse de fréquentation, dans une fourchette de - 1 % à - 5 % exceptées les lignes 8 (- 8,9 % pour cause de restructuration de la ligne) et 20 (- 20,8 % en raison des travaux obligeant une déviation sur le Campus).

B) Evolution du coût du transport

Le montant total des charges du budget transport de la CTB s'élève à 134 976 KF HT (20 577 K€ HT) et progresse de l'ordre de 5,7 % par rapport à 1999.

Cette évolution est liée à la hausse des coûts pour les postes principaux «frais de personnel» et «énergie».

- *Les postes principaux*

- Les frais de personnel représentent un montant de 98 321 KF HT (14 988,94 €) et ont progressé de 4,8 % (4 468 KF soit 681 K€) par rapport à 1999. Cette hausse est liée à la réduction du temps de travail et à la mise en place de la centrale de mobilité.

- Le poste énergie de traction (hors lubrifiant) s'élève à 11 199 KF HT (1 707 K€) et affiche une progression très forte, de plus de 16 % par rapport à 1999. Cette hausse importante résulte d'une forte augmentation du prix du gazole (de l'ordre de 20 %). En effet, le prix moyen en 1999 était de 3,476 F/l (0,53 €/l), en 2000 il est passé à 4,178 F/l (0,64 €) après déduction de la TIPP.

- Enfin, le poste entretien et fournitures est en régression de 6,9 % soit 525 KF (80,04 K€) par rapport à 1999. Il représente un montant de 7 059 KF HT (1 076 K€) pour l'année 2000.

- *Les autres postes :*

Ils regroupent l'affrètement, les assurances, les charges diverses de gestion, les impôts et taxes, les charges exceptionnelles, les frais de siège, la rémunération CTB et l'amortissement pour un montant total de 18 397 KF HT (2 804 K€ HT).

Notons que le poste affrètement a fortement augmenté avec une hausse de plus de 68 %. Cette hausse est liée en grande partie à la desserte pour l'école Fourier et des services Evolis.

Le poste assurances, en augmentation de 18,5 %, redevient conforme à l'année 1998, l'année 1999 ayant été une année exceptionnelle (apurements comptables).

Enfin, la hausse de 2,9 % du poste impôts et taxes s'explique par l'augmentation de la taxe professionnelle.

C) Evolution des recettes

- *Les produits du trafic*

Les recettes de trafic progressent de 0,4 % par rapport à 1999. Hors évolution tarifaire (augmentation des tarifs de 0,61 %), les recettes pour l'année 2000 sont inférieures de 0,2 % par rapport à 1999 et représentent 49 066 KF (7 480 K€). Elles restent néanmoins conformes aux prévisions.

- *Evolution des titres oblitérables*

Titres de transport oblitérables	Evolution / 1999	Observations
Ticket unité	+ 2,7 %	Résultats irréguliers sur l'ensemble de l'année
Carnet de 10 tickets	- 9,7 %	Baisse importante liée notamment au développement d'autres titres de transport tels que titres sociaux, accès dès 60 ans au titre Or, abonnement Diabolo Loisirs... Cependant nous n'avons pas d'explication rationnelle de cette désaffection
Carnet hebdomadaire de 12 tickets	- 21,5 %	Baisse forte liée à l'usage de ce titre. Titre supprimé depuis le 1.01.2001
Ticket journée	+ 25,8 %	Renforcement de la communication auprès des étudiants
Autres	Ticket contact : - 25 % Tickets groupe : - 1,8 %	Moindre présence auprès des garagistes, baisse sensible
Total	+ 1,7 %	Résultat qui aurait pu être bien inférieur sans la progression du ticket unité.

- *Les abonnements*

- Les **titres salariés** (Sésame, Couple, Famille) ont une évolution fluctuante d'une année sur l'autre. Après une baisse pour 1999, l'année 2000 est marquée par une hausse de l'ordre de 1,5 % pour l'ensemble des titres salariés. On retrouve quasiment le niveau de 1998 dans un contexte favorable à l'emploi.

- Après les bons résultats enregistrés en 1998 et 1999, les **titres scolaires** (Diabolo Besançon, Diabolo Village et DUO Diabolo Village et Diabolo Loisirs) enregistrent une baisse (- 0,6 %) en partie due à la baisse des effectifs scolaires.

- Les **titres étudiants** : la forte baisse enregistrée au premier semestre 1999 (- 8,9 %), a amené la CTB à réagir en créant en septembre 1999 de nouvelles modalités pour ces titres. La tendance s'est ainsi inversée avec une augmentation de 3,7 % malgré un contexte de baisse régulière des effectifs étudiants (- 2,6 % entre 1999 et 2000).

- Le **titre Senior ou abonnement Or** confirme sa progression avec + 8,4 % grâce notamment à la décision des élus de permettre l'accès à ce titre dès l'âge de 60 ans.

- Enfin, le **titre heures creuses** continue sa régression avec - 15 %. Elle s'explique essentiellement par le report vers d'autres titres: Eurêka et abonnement Or.

- les **titres sociaux : EUREKA (gratuit et payant - Mission Locale)** : pour la première fois depuis 1996, le nombre de titres délivrés est en baisse compte tenu de l'amélioration de la conjoncture économique et en particulier de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Le nombre de coupons distribués était de 28 143 en 1999 ; il est de 27 844 en 2000. Le volume de titres Eurêka continue à augmenter (+ 6 %) alors que dans le même temps les abonnements Mission Locale (- 23 %) et Eurêka 50 F, 7,62 € (- 25 %) accusent une baisse.

Globalement, les recettes d'abonnements progressent de 2,9 % par rapport à 1999.

- *Les cartes subventionnées*

Le nombre de cartes régresse de 1,7 %, passant de 2 413 cartes à 2 372 cartes. Le nombre de cartes délivrées par le Département reste peu important et continue à diminuer (334 au lieu de 360 en 1999, soit - 7,2 %).

La recette des cartes subventionnées progresse tout de même de 1,1 % sur l'année 2000.

• Les **recettes des spéciaux et occasionnels** : ce poste a augmenté de 29,9 % par rapport à 1999. Cette hausse est obtenue grâce aux manifestations «Congrès» et aux services réalisés pour la desserte de l'école Fourier.

• Les **recettes de publicité** sont en augmentation de 130 KF (20 K€) par rapport à 1999.

• Les **compensations** se sont élevées à 13 132 KF (2 002 K€) en 2000 et marquent une très forte progression par rapport à 1999, soit + 7 893 KF (+ 1 203 K€) (150,7 %). Elles comprennent en particulier les compensations pour tarifs sociaux et pour les services de transport des personnes à mobilité réduite.

Le total des recettes passe de 59 513 KF (9 073 K€) à 65 090 KF (9 923 K€), soit une progression de 9,4 %.

Produits en KF HT et K€ HT :

Prestations	Prévisions CTB		Réalizations CTB		Ecart	
	KF	K€	KF	K€	KF	K€
Recettes services réguliers	42 923	6 543,57	42 907	6 541,13	16	2,44
Subventionnées	4 335	661	4 343	662	- 8	- 1,22
Spéciaux et occasionnels	1 123	171,20	1 816	277	- 693	- 105,65
Sous-total produit de trafic	48 381	7 375,64	49 066	7 480,06	- 685	- 104,43
Publicité	1 354	206	1 507	230	- 153	- 23,32
Recettes diverses	506	77	707	108	- 201	- 30,64
Produits financiers	300	46	436	66	- 136	- 20,74
Recettes hors exploitation	100	15	242	37	- 142	- 21,65
Compensations	13 122	2 000,44	13 132	2 001,96	- 10	- 1,52
<i>Sous-total produits annexes</i>	15 382	2 344,97	16 024	2 442,84	- 642	- 97,87
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	63 763	9 720,61	65 090	9 922,91	- 1 327	- 202,30

D) Les investissements :

Le montant total des investissements s'élève à 19 365 KF HT (2 952 K€ HT) en 2000. Il a permis notamment l'acquisition de 7 bus au gaz naturel et de matériel embarqué.

2 - Analyse des comptes de l'activité déléguée en 2000 :

A - Compte transport :

Ce compte, qui retraçait l'ensemble des recettes et dépenses du service délégué, correspond au budget annexe transport à compter du 1^{er} janvier 2000.

B - Comptes du délégataire de gestion :

Ils comprennent les éléments financiers relatifs à la société gestionnaire elle-même. Les charges exposées dans le cadre du service public sont couvertes par les recettes de tarifs et la subvention d'exploitation versée par la Ville.

La SA CTB perçoit une rémunération comprenant deux termes :

1 - une part forfaitaire actualisée chaque année par l'application de différents indices

2 - un intéressement sur la maîtrise des charges directement affectées à l'exploitation (tout dépassement étant à la charge exclusive de l'Exploitant) et à l'évolution des recettes par rapport à l'objectif déterminé (70 % au profit de la Ville et 30 % au profit de l'Exploitant).

Le résultat brut de la SA CTB après frais de siège ressort à 2 344 KF (357 K€) en 2000 (contre 2 041 KF, 311 K€ en 1999).

Les comptes du délégataire n'appellent aucun autre commentaire particulier. Ils correspondent à une situation de gérance.

C - Comptes du délégataire (en KF HT et en K€ HT) :

	Prévisions CTB		Réalizations CTB		Ecart	
	KF	K€	KF	K€	KF	K€
Montant du prix forfaitaire	125 669	19 158,12	128 682	19 617,44	3 013	459,32
Montant du delta de prix forfaitaire	227	34,61	774	118,00	547	83,39
Intéressement aux économies	- 139	- 21,19			139	21,19
Intéressement aux recettes	161	24,54	144	21,95	- 17	- 2,59
Montant de la taxe professionnelle	5 080	774,44	4 921	750,20	- 159	- 24,24
Ristourne TIPP			- 390	- 59,46	- 390	- 59,46
Incidence grève			- 218	- 33,23	- 218	- 33,23
Montant perçu par la CTB	130 998	19 970,52	133 913	20 414,90	2 915	444,38
Produits financiers	300	45,73	436	66,47	136	20,74
Produits divers	362	55,19	627	95,59	265	40,40
Total des produits	131 660	20 071,44	134 976	20 576,96	3 316	505,52
Frais de personnel	96 383	14 693,49	98 321	14 988,94	- 1 938	- 295,45
Energie de traction	10 406	1 586,38	11 199	1 707,28	- 793	- 120,89
Fournitures entretien	7 287	1 110,90	7 059	1 076,14	228	34,76
Affrètement	683	104,12	1 046	159,46	- 363	- 55,34
Assurances tiers	1 500	228,67	1 537	234,31	- 37	- 5,64
Charges diverses de gestion	4 568	696,39	5 242	799,14	- 674	- 102,75
Impôts et taxes	569	86,74	528	80,49	41	6,25
Taxe professionnelle	5 080	774,44	4 921	750,20	159	24,24
Amortissement CTB	840	128,06	800	121,96	40	6,10
Frais de siège	1 980	301,85	1 979	301,70	1	0,15
Rémunération CTB	2 364	360,39	2 344	357,34	20	3,05
TOTAL des CHARGES	131 660	20 071,44	134 976	20 576,96	- 3 316	- 505,52

3 - Synthèse générale

L'année 2000 est la première année pleine passée sous le nouveau contrat de délégation de service public. Un avenant a été passé pour tenir compte, dans le prix forfaitaire, des nouveaux produits mis en place en cours d'année.

L'accord des 35 H entrainé dans sa troisième année : les effectifs sont restés sensiblement stables.

Sur le plan de l'activité, les recettes de trafic se sont stabilisées et sont légèrement supérieures à l'objectif de recettes du nouveau contrat.

L'année 2000 a été marquée par la mise en place de la Centrale d'Information et de réservation qui a permis le lancement des produits Evolis Ville et Evolis Gare.

II) Emploi du versement transport 2000

Le versement transport a été institué par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 1974 modifiée par délibérations des 30 mars 1992 et 18 janvier 1993. Cette recette est perçue auprès des employeurs bisontins de plus de 9 salariés au taux de 1 %. L'assiette est constituée par la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis. Ce versement est nécessairement affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains (article L 2333.68 du Code Général des Collectivités Territoriales). Du fait du transfert de la compétence Transport au 1^{er} janvier 2001, le produit du versement transport revient à la Communauté d'Agglomération depuis cette date.

En 2000, la prévision de recettes au titre du versement transport s'établissait à 63 MF au budget primitif. Les encaissements constatés en cours d'année se sont avérés supérieurs aux estimations initiales et le Conseil Municipal réuni le 18 décembre 2000 a porté à 65 MF la prévision de recette. La prévision budgétaire modifiée fixait comme suit l'affectation du versement transport, en fonction des éléments connus à cette période :

. Remboursement aux employeurs logeant ou transportant du personnel Imputation 92.815/7397.82002.20500	500 000 F	(76 224 €)
. Remboursement emprunt pour renouvellement du parc autobus Imputation 92.815/7397.82002.35000	5 656 000 F	(862 252 €)
. Participation aux charges du service Transports urbains Imputation 92.815/65738.82002.35000	58 744 000 F	(8 955 465 €)
. Etude relative aux encaissements de VT Imputation 92.815/617.82002.20200	<u>100 000 F</u>	<u>(15 245 €)</u>
TOTAL	65 000 000 F	(9 909 186 €)

Ces dépenses ont été réalisées sur le budget principal et sur le budget annexe des Transports Publics urbains. Elles figurent au compte administratif voté le 14 juin dernier.

Les recettes de versement transport ont été supérieures aux prévisions. Elles ont porté sur 68 165 317,21 F (10 391 736 €), somme encaissée sur l'imputation 92.815.7342.82002. 35000. Le surplus de recette réduit d'autant la charge nette du coût du service, supportée par le budget principal. Ce montant, connu à la clôture de l'exercice, ne peut être réaffecté comptablement sur le budget annexe, non reconduit au 1^{er} janvier 2001 du fait du transfert de compétence. Le montant définitif de recettes de versement transport réalisé en 2000 sera pris en compte dans le calcul définitif de l'attribution de compensation en cours d'année 2001 (au titre des relations Ville/Communauté d'Agglomération).

Pour l'exercice 2000, le bilan s'établit ainsi :

. Montant de versement transport encaissé (mouvements réels)	68 165 317,21 F	(10 391 736 €)
. Montant des dépenses relatives aux transports (mouvements réels)		
* au titre du budget principal (financement par le VT)	5 406 687,07 F TTC	(824 244 €)
* au titre du budget annexe (financement partiel par le VT)	153 666 563,35 FHT	(23 426 317 €)

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce rapport.

«**M. LE MAIRE** : Cette année 2000 a été marquée par la mise en place de la centrale d'informations qui rend de très grands services d'information et de réservation avec le produit EVOLIS. Vous savez que désormais vous pouvez par exemple aller prendre le TGV tôt le matin en utilisant les transports en commun. On vient vous chercher à domicile, ça coûte très peu cher, de l'ordre de 18 F, c'est quelque chose de tout à fait intéressant.

Mme Nicole WEINMAN : Un petit commentaire Monsieur le Maire, sur l'accord des 35 heures. Vous soulignez bien qu'il entre dans sa troisième année, il y a un certain nombre de professions, d'entreprises du privé qui ont été obligées par convention d'appliquer quelquefois brutalement les 35 heures au début de l'année et puis comme elles n'ont pas le choix, elles sont condamnées à augmenter leurs effectifs. Ce qui me surprend, c'est que dans l'esprit de la loi, c'était quand même ou le développement de métiers nouveaux ou en tout cas un encouragement à l'emploi et ça ne s'est pas traduit dans le cadre de ce rapport-là. En tout cas, c'est l'évidence.

M. LE MAIRE : Cela dit, il n'y a pas d'opposition sur ce rapport Madame WEINMAN ?

Mme Nicole WEINMAN : Non.

M. LE MAIRE : Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Budget, Contrôle Financier et Voirie-Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.